

EXAMEN – MARDI 07 JANVIER 2020 - EXECUTION DE LA CREANCE

Vous répondez aux questions en fondant vos réponses sur une base textuelle.

Cas n°1 : (4 points)

Vous êtes Maître Jean LEOPOLD, Huissier de Justice à la résidence de CRETEIL.

Vous recevez la visite de Madame Céline LUCAS qui vous explique qu'elle a prêté la somme de 5.000,00 euros à une amie, Madame Marine GARY.

Elle vous demande de mettre en place toutes les procédures d'exécution utiles contre le patrimoine de son amie pour obtenir le paiement de cette somme et vous offre le paiement d'une somme forfaitaire de 45 euros.

Que lui répondez-vous ?

Cas n°2 : (8 points)

Vous êtes Maître Paul MELCHIOR, Huissier de Justice à la résidence de VERSAILLES.

Vous recevez la visite de Monsieur Pierre GASPARD qui vous indique avoir obtenu une décision définitive à l'encontre de son employeur le condamnant au paiement de la somme de 15.000,00 euros. La société GRANTZ dont le siège social est situé à VERSAILLES, il ne s'agit que d'une boîte aux lettres, la société GRANTZ étant un marchand de vêtements en ligne.

Il vous demande de lui indiquer quelle mesure d'exécution il convient de mettre en œuvre.

Que lui répondez-vous ?

Vous pratiquez la mesure d'exécution idoine. Le tiers saisi vous a déclaré détenir des avoirs saisissables couvrant le montant réclamé.

Quel acte devez-vous signifier à la société GRANTZ après avoir procédé à la mesure d'exécution ?

Passé le délai légal, vous signifiez au tiers saisi le premier acte utile. Cependant le tiers saisi ne réagit pas. Que pouvez-vous faire ?

Cas n° 3 : (8 points)

Vous êtes Maître Luc BALTHAZAR, Huissier de Justice à la résidence de PARIS.

Vous recevez la visite d'un représentant de la société YOU qui vous demande de procéder à l'expulsion de la société ME en vertu d'une décision de justice définitive ordonnant l'expulsion de la société ME sans délai des locaux qu'elle occupe 6 boulevard Raspail 75006 PARIS.

Votre client vous demande s'il doit attendre un délai pour procéder à l'expulsion ?

Quel acte délivrez-vous préalablement à la mesure d'expulsion ?

La trêve hivernale s'applique-t-elle ?